

https://ernestmandel.org/spip.php?page=article&id_article=70

Monarchie et capitalisme : de la révolution à la restauration

- Écrits -

Date de mise en ligne : vendredi 12 novembre 2010

Date de parution : 22 août 1990

Copyright © Ernest Mandel - Tous droits réservés

La monarchie est un produit de la société féodale. Au départ, la dynastie royale n'est qu'une famille noble parmi d'autres, la première entre ses semblables. Aussi longtemps que l'émiettement du pouvoir d'Etat correspond à la réalité économique, l'émergence d'une monarchie centralisatrice est lente, contradictoire, accompagnée de nombreuses rechutes dans une anarchie quasi totale. Lorsque le développement du commerce, l'essor des villes, l'affaiblissement du pouvoir économique de la noblesse terrienne réclament une centralisation croissante du pouvoir d'Etat, la royauté s'affirme petit à petit. Mais elle s'impose encore par des moyens typiquement féodaux, des guerres sans fin au cours desquelles la dynastie impose à ses principaux rivaux nobles le respect de ses prérogatives.

Monarchie absolue

Celles-ci vont s'étendre progressivement à partir des 16e et 17e Siècle avec l'apparition de la monarchie absolue, dont le règne de Louis XIV en France ("L'Etat c'est moi"), puis celui de Catherine de Russie, de Frédéric II de Prusse sont les symboles. On est entre-temps passé du régime féodal au régime semi-féodal. Le pouvoir économique et surtout financier de la bourgeoisie dépasse de plus en plus celui de la noblesse. Celle-ci ne peut plus survivre qu'en devenant pour l'essentiel une noblesse de cour, c'est-à-dire en vivant des prébendes que la monarchie lui distribue par l'impôt arraché aux bourgeois et aux paysans. La puissance royale atteint son sommet lorsque l'équilibre relatif des forces entre la noblesse et la bourgeoisie lui octroie un rôle d'arbitre quasi total.

Pas d'impôt sans représentation parlementaire

Mais plus se renforce la pré-dominance financière et économique de la bourgeoisie, plus celle-ci rechigne à entretenir une classe de nobles et de hiérarques ecclésiastiques parasites. Elle veut un Etat moins cher dont elle contrôle les dépenses. C'est la fonction essentielle du parlementarisme bourgeois : pas d'impôts sans représentation parlementaire, (no taxation without représentation : le mot-d'ordre clé de la Révolution anglaise de 1643). Puisque la monarchie est l'instrument fondamental de ce transfert de revenus du "Tiers Etat" vers la noblesse, la bourgeoisie révolutionnaire est essentiellement anti-monarchique.

Elle l'est d'autant plus que l'institution monarchique réduit par la force des choses ses droits et pouvoirs politiques en échappant, même dans le cas de la monarchie constitutionnelle, à la capacité de la bourgeoisie de remplacer le chef de l'Etat par un élu de son choix lorsqu'il ne satisfait plus les exigences politiques de la classe dominante. Ainsi, les quatre premières grandes révolutions bourgeoises aboutissent-elles toutes à la forme républicaine de gouvernement. Ce fut le cas de la Révolution des Pays-Bas au 16e Siècle, de la Révolution anglaise de 1643-1649 ; de la Révolution américaine de 1776 et de la Révolution française de 1789. La république bourgeoise semblait être la forme normale de l'Etat bourgeois. Mais bientôt les choses commencèrent à se différencier passablement par rapport à cette image de départ.

Le quart état contre le tiers état

Les révolutions bourgeoises se déroulent toutes selon une dynamique qui ne se limite point à la lutte entre la noblesse et le haut clergé d'une part, la bourgeoisie et les masses populaires d'autre part.

Au cours de chacune d'elles, suit un conflit tantôt embryonnaire, tantôt plus profond, entre le Â« Tiers Etat Â» et le Â« Quart Etat Â» : pré-prolétariat, semi-prolétariat, pauvres des villes et de la campagne, puis finalement déjà salariés prolétaires à proprement parler, selon les degrés divers de développement du capitalisme que connurent les pays mentionnés à l'époque en question. Dans ces conditions, l'exigence historique de Â« l'Etat bon marché Â» céda le pas dans l'immédiat, devant l'exigence d'un Â« Etat fort Â» pour échapper aux Â« menaces de la plèbe Â». La bourgeoisie victorieuse maintient, en gros, la machine d'Etat absolutiste (armée, bureaucratie, police) ou la reconstitue tout en cherchant à la contrôler politiquement.

Le compromis bourgeois

Or, la monarchie coiffe cette machine d'Etat traditionnelle. Tout naturellement, le changement d'attitude de la bourgeoisie envers la machine d'Etat entraîne un changement d'attitude à l'égard de la monarchie. On vit donc les bourgeois dire Â« oui Â» à la restauration ou à l'instauration de la monarchie, successivement en Angleterre (1689), aux Pays-Bas (1815), en France (Napoléon, puis maison d'Orléans en 1830, Second Empire après la Révolution de 1848).

Par ailleurs, si la bourgeoisie révolutionnaire était déjà hégémonique dans la société du point de vue économique et surtout financier, elle n'était pas encore toute puissante. Les propriétaires terriens pré-capitalistes conservèrent un poids réel. Ils ne se convertirent que lentement en bourgeoisie terrienne proprement dite. Ils pénétrèrent en même temps dans une certaine mesure dans la sphère commerciale et bancaire. Des solutions politiques de compromis entre les différentes fractions des classes dominantes furent donc de mise, Â« la peur de la plèbe Â» aidant.

C'est ce qui explique le maintien de la monarchie en Belgique en 1830 (fût-ce sous une nouvelle dynastie), en Allemagne et en Italie après les révolutions et contre-révolutions de 1848, au cours du processus d'unification bourgeoise de ces pays. La monarchie ne fut évitée que dans les cas extrêmes parallèles : soit lorsque la Â« peur de la plèbe Â» était trop réduite, la bourgeoisie triomphante suffisamment sûre d'elle-même (Etats-Unis, Suisse) ; soit lorsque, devant un danger imminent de république socialiste, la république démocratique-bourgeoise apparut comme un rempart plus efficace que la monarchie (Allemagne, Autriche 1918-1919, Espagne 1931, Italie 1945-46).

Le cas de la France après 1871 combine les deux motivations bourgeoises. Après l'écrasement de la Commune, la bourgeoisie peut se permettre la République sans risques immédiats. Mais vu la persistance des traditions révolutionnaires dans la petite bourgeoisie urbaine et paysanne méridionale, les risques d'explosions non contrôlables sont réduites dans une République par rapport à ceux qu'entraînerait la restauration de la monarchie. Malgré cela, la solution de la République ne passa qu'à la majorité d'une voix à la Chambre. Et les risques d'une restauration monarcho-militaro-cléricale restèrent réels jusqu'à la défaite de ces forces réactionnaires lors de l'affaire Dreyfus.

Dans tous ces choix, le jugement des différentes fractions de la bourgeoisie concernant l'impact de l'institution monarchique sur les masses petites-bourgeoises joua un rôle non négligeable. Cet impact était différent selon l'héritage du passé. Plus l'expérience révolutionnaire avait été profonde et prolongée, moins la monarchie était populaire. Elle était détestée aux Etats-Unis et dans la plèbe française, dans le prolétariat liégeois. Elle conservait une large base populaire en Allemagne, en Autriche, en Italie. A travers une longue période de stabilité, elle reconquit une base populaire en Angleterre.

Le roi règne mais ne gouverne pas

Mais si la bourgeoisie opta, en définitive, en faveur de solutions monarchistes en conclusion des révolutions bourgeoises, elle le fit avec réticence, avec beaucoup d'arrière-pensées, en se réservant des garde-fous nombreux. On a dit, non sans raison, qu'elle opta en définitive pour une monarchie républicaine. Car c'est bien à ce régime qu'aboutit la monarchie constitutionnelle Â« pure Â».

Toute institution a la tendance d'acquiescer un poids, une fonction, une dynamique autonomes. Il en va de même de l'institution monarchique. La bourgeoisie a besoin d'un arbitre de dernier ressort entre les différentes fractions des classes dominantes. Elle en a d'autant plus besoin que les forces centrifuges au sein de ces classes sont plus fortes, et que cet arbitre peut obtenir un écho populaire dépassant celui d'un président de la République occasionnel (un Bonaparte non-roi comme De Gaulle sous la 5e République exerce une fonction semi-monarchique). L'hebdomadaire satirique français Le Canard Enchaîné publia pendant des années une rubrique et des caricatures qui traitaient l'Élysée comme la Cour de Versailles sous Louis XIV.

Mais le risque existe qu'à l'occasion d'une crise grave quelconque, l'arbitre s'émancipe brusquement de la tutelle immédiate de ses constituants et n'en fait qu'à sa tête. Cela peut coûter cher à la bourgeoisie, surtout dans le domaine financier budgétaire, au sens immédiat du terme. Elle prend donc des garanties pour que cela ne se produise pas. Le roi peut régner, mais ne peut gouverner. Il ne peut s'émanciper du contrôle parlementaire. Voilà ce que proclament pratiquement toutes les constitutions instaurant la monarchie constitutionnelle. Aucun acte royal n'est valable sans signature d'un ministre. Aucun ministre n'est censé rester en fonction sans l'appui d'une majorité parlementaire. Or, sans vote de la majorité parlementaire, aucune ressource budgétaire ne sera accordée pour couvrir une dépense d'État quelconque.

Donc, voulant s'émanciper du contrôle de la bourgeoisie, un roi qui chercherait à gouverner, n'aurait pas un sou pour agir. Voilà au moins la théorie, telle qu'elle a été formulée maintes fois par des idéologues et des hommes politiques de la bourgeoisie, du 17e Siècle jusqu'à nos jours. Mais la pratique fut, à l'occasion, différente, comme l'illustra le précédent le plus célèbre, celui du président de la République Louis Bonaparte se convertissant en Empereur Napoléon III en 1851.

Nous l'avons déjà dit, la peur du peuple, plus tard de manière bien plus précise la peur du prolétariat, poussa la bourgeoisie sur la voie de l'acceptation d'un Exécutif fort. Lorsque le mouvement ouvrier conquiert le suffrage universel, et que ses représentants pénètrent en force dans les assemblées législatives, le centre de gravité de l'État bourgeois se déplaça de plus en plus du Parlement vers l'Exécutif. Celui-ci s'émancipe de plus en plus du contrôle parlementaire. Les dépenses publiques sont planifiées d'avance par l'administration, revues et corrigées (arbitrées) par le gouvernement. Le parlement ne les contrôle pratiquement plus.

Le chef de l'État : symbole ou homme fort ?

Or, dans la monarchie constitutionnelle, le roi est le chef de l'Exécutif. La fonction est certes essentiellement symbolique, honorifique, représentative. Mais elle renferme un potentiel de débordement, répétons-le, en situations de crises graves. Le vrai conflit potentiel n'est dès lors pas celui entre le roi et le parlement. C'est celui entre le roi et les ministres. C'est ce qu'on a vu lors des crises royales qui éclatèrent en monarchie constitutionnelle au 20e Siècle notamment celle de la Grande-Bretagne (mariage du roi Édouard VIII qui aboutit à son abdication imposée par le gouvernement Baldwin en 1935), la question royale en Belgique, 1940-1950, la question royale en Grèce.

La restauration récente de la monarchie en Espagne illustre bien cette tendance. Le problème posé à la bourgeoisie par la nécessité de se défaire de la dictature franquiste fut bien celui d'assurer cette transition en évitant une crise révolutionnaire, c'est-à-dire de faire accepter un Â« pacte social Â» par les organisations ouvrières en échange de

l'octroi des libertés démocratiques. Mais il fut aussi celui de faire accepter par les appareils répressifs franquistes - l'armée, la Garde civile - un rétablissement des libertés démocratiques avec des garanties bien plus solides contre les explosions révolutionnaires (et séparatistes) que les simples accords verbaux des directions réformistes du mouvement ouvrier.

L'institution monarchique apparut comme la seule solution assurant cette garantie, c'est-à-dire le maintien d'une force autonome de l'armée par dessus la tête du gouvernement. Le roi, tout constitutionnel qu'il soit, n'est plus seulement l'arbitre suprême symbolique. Il l'est au sens plus politique, plus immédiat du terme, indépendamment du gouvernement, pour ne pas dire du Parlement. On le vit bien lors du coup d'Etat militaire du général Milan del Bosch. Un énergumène tint en échec, l'arme à la main, le Parlement tout entier. Le gouvernement sembla impuissant pour le neutraliser (il se garda bien d'en appeler au peuple). Le rebelle affirma agir au nom du roi. Ce fut suffisant pour s'assurer la neutralité du reste de l'armée. Ce n'est que lorsque le roi désavoua clairement, publiquement, l'initiative rebelle et ordonna à l'armée de rester fidèle au gouvernement que la baudruche Milan del Bosch se dégonfla lamentablement et apparut comme un épisode grotesque.

Le précédent est inquiétant. Il peut se répéter. C'est pourquoi tous les socialistes ont grand besoin de se rappeler leur tradition républicaine et d'y revenir avec vigilance et en pratique. Un homme et une femme avertis en valent bien plus que deux en l'occurrence. [didim escort](#), [marmaris escort](#), [didim escort bayan](#), [marmaris escort bayan](#), [didim escort bayanlar](#), [marmaris escort bayanlar](#)